

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

## AMENDEMENT

N° 22535

présenté par

Mme Motin

-----

### ARTICLE 65

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 65 prévoit la ratification d'ordonnances de la loi Pacte.

Si le fond de ces dispositions n'est pas remis en cause, le projet de loi a été à tort accusé d'encourager la retraite par capitalisation. La présence de dispositions liées à celle-ci risquerait de susciter des interrogations. Il est donc proposé, afin de contribuer à des débats apaisés et réalistes, de supprimer cet article afin de se concentrer sur l'essence du projet : la création d'un système universel de retraites dont la répartition reste le principe fondamental.